



Union européenne – Informations générales

- Directive travail détaché
- Discours d'Emmanuel Macron au PE
- Approche européenne en matière d'IA
- Accroître la disponibilité des données dans l'UE

Actualité européenne de la protection sociale SANTÉ

- Recommandations sur la vaccination
- Communication sur la santé en ligne
- Inquiétudes de l'ESIP concernant le futur de la politique de santé dans l'UE.
- Lancement d'une action conjointe européenne pour lutter contre le cancer

FAMILLE/JEUNESSE

- Demande de soutien à E. Macron pour l'équilibre vie privée-vie professionnelle
- Feuille de route pour des services d'accueil des enfants de qualité
- Appel à un CFP favorable aux droits des enfants

RETRAITE / VIEILLESSE

- Compromis sur un produit d'épargne retraite pension paneuropéenne (PEPP)

EMPLOI ET POLITIQUE SOCIALE

- Conseil informel EPSCO
- Plan d'action pour des rémunérations égales

Agenda

Publications

FOCUS : Comme un avant-goût de période électorale...

Les consultations citoyennes sur l'Europe officiellement lancées en France à Epinal (mairie historique du noniste Philippe Séguin) le 17 avril 2018, donnent le *la* de la campagne des européennes de mai 2019 prochain. Insuffler un projet européen, recueillir l'opinion sans ostraciser, : la méthode de communication gouvernementale est rodée. Désormais, contrairement au non français au référendum pour une Constitution européenne de 2005, les citoyens doivent être écoutés ». Derrière les bons mots, important certes pour mobiliser, il y a beaucoup d'étapes à franchir.

La campagne est bel et bien lancée. Dans ce contexte, chacun des chefs d'État est invité à exposer sa vision sur l'avenir de l'Europe devant les eurodéputés réunis à Strasbourg. L'on semble l'avoir oublié mais l'objectif, après le Brexit le 31 mars 2019, est que chacun des Etats membres devra prendre position sur les cinq scénarios possibles d'avenir pour l'Union, tels que proposés dans le livre blanc de la Commission de mars 2017. « S'inscrire dans la continuité », « rien d'autre que le marché unique », « ceux qui veulent plus font plus », « faire moins, mais de manière plus efficace », « faire beaucoup plus ensemble » : le champ des possibles envisagées par la Commission est vaste et laisse une marge de manœuvre à chaque dirigeant pour défendre sa vision de l'avenir européen.

La France semble avoir déjà pris clairement position : la souveraineté européenne (climatique, numérique...) aux côtés de la souveraineté nationale. « La démocratie qui régule plutôt que la démocratie illibérale ». L'intervention de trois heures du Président de la République française, Emmanuel Macron, dans l'hémicycle européen, le 17 avril, qui a reçu certes un écho globalement positif risque toutefois de buter face à un sens des priorités et à un certain pragmatisme allemand qui diverge de l'incantation française.

S'il est bon d'entendre la nécessité d'une lutte forte contre le dumping social et fiscal, joindre la parole aux actes gagnerait à plus de crédibilité lorsque certains Etats éprouvent de la frilosité à défendre la proposition de directive européenne destinée à aider les parents et les aidants à concilier leurs vies professionnelle et personnelle.

Quoi qu'il en soit, la campagne électorale européenne à venir, réservera son lot de surprises avec en filigrane une recomposition profonde de l'hémicycle européen...

1 sur 4,

Le nombre d'enfants de moins de 6 ans à risque de pauvreté

(EPSC)

10 millions,

le nombre d'enfants vaccinés chaque année dans l'UE

(CE)

Vote en Commission Emploi du Parlement européen sur la directive relative au travail détaché.

Le 25 avril 2018, la commission Emploi et affaires sociales du Parlement européen a adopté le texte de compromis du trilogue relatif à la modification de la directive 1996/71/CE sur le détachement des travailleurs par 38 voix pour et 14 contre (voir REIF Info n°297). Pour rappel, le projet des co-rapporteuses de la commission Emploi, Elisabeth Morin-Chartier (PPE/France) et Agnès Jongerius (S&D/ Pays-Bas), a défendu une position identique au Conseil quant au principe de la rémunération applicable dans le pays hôte, au sens de la loi ou selon les conventions collectives dans l'Etat membre, ainsi que le remboursement par l'employeur des coûts liés au transport et au logement. Leur position différait concernant le calcul des indemnités de transport, hébergement et nourriture bénéficiant au travailleur détaché, qui aurait été basé sur la réglementation de l'Etat d'accueil et concernant la durée maximale du détachement, qui aurait été de 24 mois. Cette limite aurait pu être prolongée afin de laisser davantage de temps à l'entreprise pour terminer la prestation pour laquelle elle a été mandatée. L'accord en trilogue prévoit finalement une durée maximale de 12 mois pouvant être prolongée de 6 mois. Le vote en plénière au Parlement européen, prochaine étape du processus décisionnel, devrait avoir lieu en mai ou en juin prochain.

Pour plus d'informations, voir :

<http://www.europarl.europa.eu/committees/fr/empl/home.html#>

Discours d'Emmanuel Macron au Parlement européen.

Sur invitation du Président du Parlement européen, Antonio Tajani, le Président de la République française, Emmanuel Macron, a prononcé un discours en plénière à Strasbourg le 17 avril 2018. Il a à cette occasion défendu l'idée « d'une souveraineté européenne, complémentaire et pas de substitution, qui seule permettra de faire face aux transformations économiques, sociales et environnementales et d'apporter les bonnes réponses ». Il a également ré-insisté sur la nécessité d'une réforme de l'Union économique et monétaire (UEM) avec, avant la fin de la mandature, la définition d'une « feuille de route permettant d'avancer par étape sur l'union bancaire et la mise en place d'une capacité budgétaire favorisant la stabilité et la convergence dans la zone Euro ». Un renforcement de la convergence, notamment sociale, a été mentionné comme élément clé de « l'Europe qui protège ». Enfin, Emmanuel Macron s'est dit prêt à augmenter la contribution de la France au budget européen « en créant de nouvelles ressources propres et (...) en définissant des conditionnalités, (...) critères de convergence en matière fiscale et sociale », notamment dans les politiques de cohésion au niveau européen.

Pour plus d'informations, voir :

<http://www.elysee.fr/declarations/article/discours-du-president-de-la-republique-au-parlement-europeen/>

Une approche européenne en matière d'intelligence artificielle.

Le 25 avril 2018, la Commission européenne a présenté son approche en matière d'intelligence artificielle (IA) dans l'UE. Cette approche comporte trois volets. Le premier a pour ambition de « renforcer le soutien financier et encourager les secteurs public et privé à adopter l'IA », en portant les investissements européens dans le secteur à 1,5 milliards d'euros d'ici à la fin 2020, au travers du programme pour la recherche et l'innovation, Horizon2020. Un soutien supplémentaire aux entreprises et start-ups sera également mobilisé au travers du fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS). Le second volet vise à « se préparer aux changements socio-économiques provoqués par l'IA », grâce à « un soutien renforcé à la formation dans les compétences numériques avancées » destiné à accompagner la transition en matière d'emploi, au travers du prochain cadre financier pluriannuel de l'UE (2021-2027). Enfin, afin d'« assurer la mise en place d'un cadre éthique et juridique approprié », la Commission a annoncé la présentation, d'ici à la fin de l'année, de « lignes directrices en matière d'éthique au regard du développement de l'IA » et d'ici la mi- 2019, d'orientations relatives à l'interprétation de la directive sur la responsabilité du fait des produits défectueux.

Pour plus d'informations, voir :

http://europa.eu/rapid/press-release_IP-18-3362_fr.htm

Mesures de la Commission européenne pour accroître la disponibilité des données dans l'Union européenne.

Le 25 avril 2018, la Commission européenne a présenté un ensemble de mesures destinées à accroître la disponibilité des données dans l'Union européenne (UE), afin de faciliter et « promouvoir la libre circulation de données à caractère non personnel dans le marché unique numérique ». Elle propose de réviser la directive sur la réutilisation des informations du secteur public afin de l'étendre aux données détenues par des entreprises publiques du secteur des transports et du secteur des services collectifs, de limiter « les exceptions autorisant les organismes publics à prélever une redevance pour la réutilisation de leurs données supérieure aux coûts marginaux de diffusion des données », de faciliter « la réutilisation des données de recherche en libre accès résultant de financements publics » ou encore d'obliger « la mise au point de solutions techniques [...] qui offrent un accès en temps réel aux données ». La Commission publie également des recommandations en matière de libre accès des données scientifiques, de recherche et de gestion des données, concernant la création d'un cloud (nuage) européen pour la science ouverte, et le data mining. Afin d'aider les entreprises concernant les aspects juridiques et techniques en matière de partage de données, elle publie une communication « Vers un espace européen commun de données » et organisera durant le second semestre de 2018 et le premier semestre 2019 une table ronde de haut niveau pour débattre du partage des données dans le secteur privé entre entreprises et administrations publiques (B2G). Enfin, un plan d'action concernant la « sécurité des données des citoyens en matière de soins de santé » devrait permettre de garantir l'accès des citoyens à leurs données de santé tout en leur permettant de les partager à l'échelle européenne, permettre l'utilisation d'ensemble de données plus grands dans le domaine des diagnostics et traitements, ou encore de favoriser l'utilisation

d'outils numériques appropriés, permettant notamment aux pouvoirs publics de mieux utiliser les données de santé à des fins de recherche et de réforme des systèmes de santé.

Pour plus d'informations, voir :

http://europa.eu/rapid/press-release_IP-18-3364_fr.htm

Santé

Recommandations de la Commission sur la vaccination.

Le 26 avril 2018, la Commission européenne a publié des recommandations destinées à renforcer la coopération dans la lutte contre les maladies à prévention vaccinale. Ces recommandations reposent sur trois piliers d'action : la lutte contre les réticences à l'égard des vaccins et l'amélioration de la couverture vaccinale, les politiques de vaccination durables dans l'UE ainsi que la coordination à l'échelle de l'UE et la contribution à la santé dans le monde. Elles appellent les Etats membres notamment à élaborer et mettre en œuvre des plans de vaccination nationaux et/ou régionaux d'ici à 2020, à introduire des contrôles de routine du statut vaccinal et des possibilités régulières de se faire vacciner à différentes étapes de la vie, ou encore d'agir en matière de formation des professionnels de santé. La Commission devrait quant à elle proposer des options pour une carte de vaccination commune, mettre en place un portail européen d'information sur la vaccination d'ici à 2019, un entrepôt de données de l'UE virtuel contenant des informations sur les stocks de vaccins et les besoins en la matière, réunir une coalition pour la vaccination destinée à informer et échanger les bonnes pratiques, ou encore dresser un calendrier européen des vaccinations de base d'ici à 2020 indiquant les doses et les âges sur lesquels l'ensemble des États membres s'accorderont. Cette proposition devrait être adoptée d'ici la fin de l'année et la Commission publiera un rapport sur « L'état de la confiance dans les vaccins dans l'UE ». Ces propositions ont été annoncées une semaine après une résolution du Parlement européen sur le sujet, intitulée « Réticence à la vaccination et baisse des taux de vaccination en Europe » et appelant la Commission et les Etats membres à agir dans ce domaine.

Pour plus d'informations, voir :

http://europa.eu/rapid/press-release_IP-18-3457_fr.htm

et : <http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?type=TA&reference=P8-TA-2018-0188&format=XML&language=FR>

https://ec.europa.eu/health/vaccination/overview_en

Publication de la Communication de la Commission sur la santé en ligne.

La Commission européenne a publié, le 25 avril 2018, sa communication sur la santé en ligne (« Permettre la transformation numérique des services de santé et de soins dans le marché unique numérique ; donner aux citoyens les moyens d'agir et construire une société plus saine »). Trois grands domaines d'action feront l'objet de mesures. Afin d'améliorer l'accès sécurisé et le partage des données de santé des citoyens, la Commission souhaite aider à la définition et à l'adoption d'un format européen d'échange de dossiers patients électroniques. Cette initiative complétera les projets en cours relatifs aux résumés patients et à la prescription en ligne, mis en œuvre dans le cadre de l'infrastructure européenne de services numériques de santé en ligne financée par le programme européen « Connecting Europe Facility (CEF) ». Dans l'objectif de promouvoir la recherche, la prévention des maladies ainsi que la santé et les soins personnalisés, la Commission souhaite également améliorer la disponibilité de données de qualité. Elle envisage une série de mesures destinées à améliorer le partage et la mise en commun de ces données, les infrastructures de recherche, ainsi que l'interopérabilité des registres et bases de données

existants. Elle annonce notamment la mise en place d'un réseau européen sur le génome, des mesures visant à soutenir la conception de spécifications techniques pour un accès sécurisé et un échange transfrontalier de données de santé, notamment sur le génome et le lancement d'actions pilotes de mise en commun de données. Enfin, de nouveaux services numériques devraient permettre d'autonomiser les citoyens et d'orienter les soins sur les patients. La Commission promouvra ainsi la définition de principes communs pour la validation et la certification des technologies de santé. Elle soutiendra l'échange de pratiques, le renforcement des capacités et l'assistance technique pour les autorités de santé et de soins. Elle sensibilisera également les Etats membres quant aux possibilités en matière de pratiques novatrices de passations de marché et d'investissement. Enfin, elle promouvra le développement de connaissances et compétences auprès des citoyens, des patients et des professionnels de santé dans l'utilisation des solutions numériques. Les fonds européens (CEF, Horizon 2020 et le programme d'appui à la réforme structurelle) seront mobilisés pour financer ces différentes initiatives.

Pour plus d'informations, voir :

<https://ec.europa.eu/digital-single-market/en/news/communication-enabling-digital-transformation-health-and-care-digital-single-market-empowering>

Inquiétudes de l'ESIP concernant le futur de la politique de santé dans l'UE.

La Plateforme européenne des institutions de protection sociale (ESIP) a exprimé son inquiétude concernant les projets de la Commission européenne en matière de cadre financier pluriannuel pour la période 2021-2027. Elle rappelle l'importance d'une politique européenne de santé à part entière et s'inquiète de la possible inclusion du programme santé de l'UE dans une catégorie liée au marché intérieur, aux côtés d'autres programmes. L'ESIP appelle également la Commission européenne à garantir au secteur public un retour sur investissement dans le cadre de la recherche en matière de santé financée par le 9^{ème} programme cadre pour la recherche et l'innovation, destiné à succéder au programme Horizon2020. *Pour plus d'informations, voir :*

<https://esip.eu/new/details/2/49-Future%20of%20health%20policy%20at%20EU%20level>

Lancement d'une action conjointe européenne pour lutter contre le cancer.

L'action conjointe européenne pour un partenariat d'action innovant contre le cancer (IPAAC) vient d'être lancée, les 16 et 17 avril 2018 au Luxembourg. Cette action conjointe bénéficiera d'un financement européen dans le cadre du programme santé et rassemble 21 Etats membres de l'UE ainsi que la Norvège, la Moldavie et la Serbie. Elle s'articule autour de six objectifs: la mise en œuvre de la sixième édition du Code européen contre le cancer ; la mise en œuvre de bonnes pratiques en génomique ; l'amélioration de l'information sur le cancer dans le domaine de la planification et de l'évaluation des plans nationaux contre le cancer ; l'identification de nouveaux défis et la recherche de solutions ; la réalisation d'une cartographie des traitements innovants ; le soutien aux plans nationaux contre le cancer en termes de gouvernance.

Pour plus d'informations, voir :

http://ec.europa.eu/newsroom/sante/newsletter-specific-archive-frame.cfm?archtype=specific&newsletter_service_id=327&newsletter_issue_id=8259&page=1&ullDate=Mon%2016%20Apr%202018&lang=default

Famille/Jeunesse

Appel des eurodéputés et de la société civile pour le soutien d'Emmanuel Macron à la Directive vie privée-vie professionnelle.

En amont de discours sur l'avenir de l'Europe d'Emmanuel Macron au Parlement européen et face à l'opposition de la France vis-à-vis du texte au sein du Conseil, plusieurs eurodéputés des partis de la Gauche Unitaire européenne (GUE/NGL), des Socialistes et Démocrates (S&D), des Verts et de l'Alliance des démocrates et libéraux européens (ADLE) l'ont appelé à soutenir la proposition de directive européenne destinée à aider les parents et les aidants à concilier leurs vies professionnelle et personnelle.

Ainsi, Tania González Peñas (Gue/NGL, Espagne) et Maria Arena (S&D, Belgique) rappellent les inégalités encore existantes entre les hommes et les femmes en termes de rémunération et dans la prise en charge des responsabilités familiales, la seconde influençant d'ailleurs la première. Or la proposition de directive entend encourager les pères à prendre un plus grand rôle dans la prise en charge des enfants via des congés spécifiques, (congé de paternité et congé parental) individuels et rémunérés.

En parallèle, et de même, la COFACE a transmis au Président français une lettre, signée par d'autres parties prenantes de la société civile, rappelant que la proposition de directive permettra un meilleur équilibre entre vie privée et vie professionnelle des parents et aidants, facilitant ainsi une plus grande participation des femmes et des aidants au marché du travail et améliorant la situation de ces personnes (en terme de revenu, d'inclusion sociale, de lutte contre la pauvreté et de santé) ainsi que pour les entreprises (en maintenant un vivier de ressources humaines, en permettant une meilleure santé au travail et moins d'absentéisme).

Pour plus d'informations, voir :

<http://www.guengl.eu/news/article/category//macron-must-unblock-work-life-balance-directive-for-sake-of-equality>

et <http://www.coface-eu.org/europe/lettre-ouverte-m-le-president-macron-passez-a-lacte/>

Feuille de route de la Commission sur des services de soins et d'accueil du jeune enfant de qualité.

Le 19 mars 2018, la Commission a publié une feuille de route destinée à informer les citoyens et les parties prenantes des travaux de la Commission destinée à assurer la fourniture de services de soins et d'accueil du jeune enfant de qualité leur permettant ainsi de participer efficacement aux possibles consultations qui seront organisées par la Commission pour recueillir leur avis et des données pertinentes sur le sujet.

La Commission souhaite élaborer une Recommandation destinée à soutenir les Etats membres dans leurs efforts pour garantir l'accès des parents à des structures d'accueil des jeunes enfants de qualité et en nombre suffisant.

Cette proposition est adossée à plusieurs initiatives européennes, parmi lesquelles la [Communication sur l'équilibre vie privée-vie professionnelle](#), le [Socle européen des droits sociaux](#) ou encore la [Communication pour renforcer l'identité européenne par l'éducation et la culture](#). Elle entend soutenir et compléter les activités des Etats membres dans la réalisation de l'objectif présenté.

Pour plus d'informations, voir :

https://ec.europa.eu/info/law/better-regulation/initiatives/ares-2018-1505951_fr

Appel à un budget européen post 2020 en faveur de la protection des enfants.

C'est la demande formulée par plusieurs organisations de défense des droits de l'enfant aux institutions européennes négociant actuellement le cadre financier pluriannuel (CFP) 2021-2027. Afin de soutenir leur demande, elles ont expliqué comment faire en sorte que le prochain CFP soit un instrument pour la protection et l'intégration des enfants en situation de migration. Les huit recommandations comprennent notamment la direction des fonds vers des actions permettant de renforcer les systèmes nationaux de protection de l'enfance ou au contraire empêcher le financement par les fonds européens de mesures conduisant à institutionnaliser et ségréguer les enfants en situation migratoire.

Un second document met l'accent sur la définition d'un CFP permettant d'investir dans l'enfance afin de lutter contre la pauvreté des enfants notamment en prévoyant que 30% des fonds dédiés au Fonds social européen (FSE) soient consacrés au financement d'actions pour l'inclusion sociale.

Pour plus d'informations, voir :

http://www.eurochild.org/fileadmin/public/05_Library/Thematic_priorities/07_EU_watch/03_EU_Budget/8_Ways_to_make_the_next_EU_Multiannual_Financial_Framework_a_vehicle_for_protection_and_integration_of_children_in_migration.docx24APRIL.pdf

et http://eurochild.org/fileadmin/public/05_Library/Thematic_priorities/07_EU_watch/03_EU_Budget/Joint_Statement_MFF_April2018.pdf

Retraite/Vieillesse

Compromis de la Présidence bulgare du Conseil de l'UE sur le projet de règlement créant un produit d'épargne retraite pension paneuropéenne (PEPP).

La Présidence bulgare du Conseil de l'UE a publié le 23 avril 2018 un second texte de compromis relatif à la [proposition de la Commission européenne visant à créer un produit paneuropéen d'épargne-retraite individuelle \(PEPP\)](#). Pour rappel, le 29 juin 2017, la Commission a proposé de mettre en place un placement épargne pension individuel commun à toute l'UE, additionnel aux

différents régimes de pension individuelle existants au sein des 28 Etats membres. Il n'aura pas pour but de se substituer aux solutions de retraite existantes mais à définir un produit identique dans l'UE avec pour caractéristiques, notamment, une offre maximale de cinq options d'investissement, une transparence accrue en termes de droits à l'information annuelle sur ses bénéfices potentiels ou encore la possibilité pour les épargnants ayant opté pour ce produit de continuer à y contribuer en cas de déménagement dans un autre État membre. Le Conseil a ajouté des considérants afin de garantir le plein respect du droit social et fiscal national des Etats membres, exclu du champ d'application les institutions nationales de retraite professionnelle (IORP) non habilitées à proposer des produits de pension privée du troisième pilier ou encore renforcé les conditions contractuelles standard (obligations d'informations du fournisseur en cas de défaut/risque financier du produit PEPP ou encore information sur la portabilité des services). En parallèle, les amendements au projet de rapport parlementaire de la commission des Affaires économiques et monétaires (ECON), compétente sur le fond, seront discutés en mai ou juin prochain.

Pour plus d'informations, voir:

<http://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-8098-2018-INIT/en/pdf>

Emploi et politique sociale

Discussions des ministres de l'Emploi et des affaires sociales sur la mise en œuvre du Socle.

Les 17 et 18 avril 2018, les ministres de l'Emploi et des affaires sociales de l'UE ont tenu un Conseil informel sur les principes repris dans le [Socle européen des droits sociaux](#) et leur utilisation afin d'améliorer les qualifications professionnelles de la force de travail et de garantir l'égalité des opportunités et l'accès au marché de l'emploi. Dans cette perspective, ils ont discuté de la proposition de Recommandation sur l'amélioration des qualifications et la création de nouvelles opportunités d'embauche pour les seniors ainsi que des politiques d'activation pour les jeunes et les chômeurs de longue durée.

Pour plus d'informations, voir :

<https://eu2018bg.bg/en/events/71>

Avis du CESE sur le plan d'action de la Commission pour éliminer l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes.

Lors de sa session plénière des 18 et 19 avril 2018, le Comité économique et social européen (CESE) a adopté son avis sur le [plan d'action de l'UE](#) proposé par la Commission européenne en novembre 2017 pour éliminer l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes.

Le CESE félicite la Commission pour ce programme qui prévoit un ensemble d'activités large et cohérent, mais estime que les huit domaines d'action proposés devraient être davantage développés.

Le comité invite notamment la Commission à examiner les causes de la ségrégation sur le marché du travail, tels que les stéréotypes qui assignent certains types d'emploi à un certain genre. Il soutient également fortement la proposition de la Commission d'organiser des audits de rémunération dans les secteurs et entreprises afin de garantir la transparence salariale et faciliter la récolte des données (statistiques) individualisées et la définition de plans d'action appropriés.

Pour plus d'informations, voir :

<http://webapi.eesc.europa.eu/documentsanonymous/eesc-2018-00304-00-00-ac-tra-fr.docx>

Événements passés

17 avril 2018, Bruxelles – « Etat des lieux des négociations sur le *Brexit* ».

Cet évènement, organisé par la Représentation permanente de la France auprès de l'Union européenne, a été l'occasion de retracer les étapes des négociations depuis la décision du Royaume-Uni de quitter l'Union en juin 2016. A cette occasion, Ludovic Butel, conseiller diplomatique chargé des questions liées au Brexit à la Représentation française est revenu sur la méthode adoptée par le Conseil européen le 29 avril 2017 concernant les trois sujets suivants : droits des citoyens européens après le Brexit, règlement financier et question de l'Irlande du Nord. Si l'accord partiel sur les deux premiers points est acquis, la « question la plus épineuse » de l'accord de retrait prévu fin mars 2019 demeure la question de la frontière entre la République d'Irlande et l'Irlande du Nord. L'UE souhaite en effet un « alignement réglementaire sélectif de l'Irlande du Nord sur l'UE pour éviter des contrôles physiques alors que le Royaume-Uni semble pour l'instant s'écarter des lignes rouges de l'UE en demandant un partenariat douanier spécial et approfondi entre l'UE et le Royaume-Uni ». Il a enfin précisé que le Conseil européen du 23 mars 2018 a défini les principes de la relation future entre le Royaume-Uni et l'UE après 2021, c'est-à-dire le « maintien d'un partenariat le plus étroit possible » et la conclusion d'un accord de libre-échange. Il a finalement insisté sur le fait que les 27 Etats membres seraient prêts à reconsidérer leur offre si les lignes rouges du Royaume-Uni évoluaient.

Pour plus d'informations, contacter : info@reif-eu.org

27 avril 2018, Bruxelles – Convention annuelle pour l'inclusion active.

Pour cette deuxième édition, la Convention annuelle a dédié ses débats aux moyens de mettre en œuvre le Socle européen des droits sociaux adopté solennellement par les institutions européennes en novembre 2017.

Plusieurs ateliers ont été organisés afin d'émettre des recommandations sur l'alignement efficace des fonds européens sur les priorités définies dans le Socle, le suivi de la mise en œuvre via le Semestre européen ou encore la valeur ajoutée de l'UE dans l'investissement dans l'enfance et la jeunesse.

Pour plus d'informations, contacter : info@reif-eu.org

A venir

10- 12 mai 2018, Viennes – Eurordis: Conférence européenne sur les maladies rares.

La Conférence européenne pour les maladies rares et les produits orphelins (ECRD) permet le rassemblement des parties prenantes dans le domaine des maladies rares en ce qui concerne la recherche, le développement de nouveaux traitements, les soins de santé ou encore les politiques de santé publique. L'édition 2018 aura pour thème les collaborations stratégiques en matière de maladies rares visant la prise en compte de tous les patients.

Pour plus d'informations, voir :

<https://www.rare-diseases.eu/fr/>

15 mai 2018, Paris – « 15 ans de la REIF : Réalisations, bilan et perspectives de la REIF en 2018 au-delà ».

La Représentation des institutions françaises de sécurité sociale organise une conférence le 15 mai à Paris à l'occasion de ses 15 ans d'activité. Deux tables-rondes sont prévues pour débattre de deux sujets d'actualité majeurs pour la sécurité sociale : les transformations numériques et la mobilité des travailleurs et la coopération technique et opérationnelle en parallèle de la révision des réglementations européennes relatives au détachement des travailleurs et à la coordination des systèmes de sécurité sociale. A cette occasion interviendra notamment Guillaume Balas (S&D/France), rapporteur à la Commission Emploi et Affaires sociales Parlement européen sur la révision des textes relatifs à la coordination des systèmes de sécurité sociale.

Pour plus d'informations, voir :

<https://goo.gl/forms/MtlbW5bc0s9rj5Vx1>

OCDE (2018), *Les impôts sur les salaires 2018*, Éditions OCDE, Paris, 26 avril 2018, 580p.

Cette publication annuelle de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) dresse un panorama des impôts payés sur les salaires dans les pays membres : impôts sur le revenu et cotisations de sécurité sociale payés par les salariés, cotisations de sécurité sociale et taxes sur les salaires versées par leurs employeurs, ainsi que transferts en espèces perçus par les ménages qui exercent un emploi. Les objectifs de l'étude sont de montrer comment ces impôts sont calculés dans les différents pays et leurs répercussions sur le revenu des ménages, mais aussi de faire des comparaisons internationales quantitatives des coûts de main-d'œuvre et de la situation globale des célibataires et des familles à différents niveaux de revenus. Cette édition comporte également une partie sur les « différences dans les revenus disponibles des foyers avec ou sans enfants ».

Pour plus d'informations, voir :

https://www.oecd-ilibrary.org/fr/taxation/les-impots-sur-les-salaires-2018_tax_wages-2018-fr

Sofia Fernandes, Justine Daniel, *Allocations familiales : leur montant ne doit pas dépendre du pays où vit l'enfant*, Institut Notre Europe-Jacques Delors, Avril 2018, 6 p.

Dans cette note, Sofia Fernandes, chercheuse senior à l'Institut Jacques Delors et Justine Daniel, assistante de recherche, décryptent les tenants et aboutissants du projet d'indexer les allocations familiales versées par chaque État aux travailleurs européens établis sur leur territoire au niveau de vie du pays où résident leurs enfants, qui a ressurgi dans les débats actuels relatifs à la révision du règlement sur la coordination des systèmes de sécurité sociale. Cette idée trouve son origine dans l'accord entre le Royaume-Uni et l'UE signé en 2016 avant le référendum sur l'appartenance de ce pays à l'Union. Désormais caduc, cet accord incluait une disposition prévoyant l'indexation des allocations familiales versées aux citoyens de l'UE et transférées vers le pays de résidence de leurs enfants. Bien que la Commission l'ait écarté, certains pays de l'UE se sont manifestés en faveur de cette mesure. Selon les auteurs, le projet d'indexation des allocations familiales est injustifié et inopérant pour trois raisons : (1) il constituerait une remise en question du principe d'égalité de traitement des citoyens européens, car en effet, si un citoyen paie ses contributions sociales et ses impôts dans un Etat membre, il doit pouvoir bénéficier des mêmes allocations que les autres ressortissants nationaux ; (2) Au-delà de l'argument juridique, la mise en place d'un tel mécanisme serait très complexe et lourd administrativement pour des gains financiers minimes in fine ; (3) Enfin, l'idée que l'exportation des allocations familiales est injuste car cela peut donner un pouvoir d'achat plus important à la famille qui bénéficie de cette exportation par rapport à celle qui vit dans le pays qui verse les allocations est à relativiser car la séparation des membres d'une même famille engendre bien souvent des frais supplémentaires, notamment en termes de logement et transport.

Pour plus d'informations, voir:

<http://institutdelors.eu/wp-content/uploads/2018/04/Indexerlesallocationsfamilialesexportees-FernandesDaniel-avril18.pdf>

La Représentation des Institutions Françaises de sécurité sociale auprès de l'Union européenne (REIF) a été créée en mai 2003 pour représenter les caisses de sécurité sociale française de base auprès de l'Union européenne.

Depuis le 01 avril 2015, elle regroupe toutes les branches du régime général, du régime agricole et les travailleurs indépendants : l'assurance maladie (CNAMTS), la retraite (CNAV), la famille (CNAF), le recouvrement (ACOSS), la mutualité sociale agricole (CCMSA), la caisse nationale déléguée à la sécurité sociale des travailleurs indépendants, ainsi que l'École Nationale Supérieure de Sécurité sociale (EN3S), l'Union des Caisses nationales de Sécurité sociale (UCANSS) et le Centre des Liaisons Européennes et Internationales de Sécurité Sociale (CLEISS).

